



demande de porte fort

Par **mikeline**, le **17/10/2023** à **14:57**

bonjour.

mon beau frère est décédé célibataire sans héritier.

Son frère peut-il se porter " porte fort " afin de pouvoir régler les frais afférents à l'achat du monument funéraire de son frère.

merci pour votre réponse